



Association Pour la Gestion de la Maison des Associations des Ulis

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 01/06/2024

Le 1^{er} juin 2024 à 11h, les membres de l'Association Pour la Gestion de la Maison des Associations des Ulis dite APOGÉ se sont réunis en assemblée générale ordinaire dans les locaux de la Maison des Associations dite MdA, sise au 2 avenue d'Alsace aux Ulis (91940).

Étaient présentes :

- ☐ **AIECUBO (Association inter paroissiale pour l'Équipement Cultuel des Ulis-Bures-Orsay), représentée**
- ☐ ALCA, excusée
- ☐ **ALHP (Association des Locataires des Hautes Plaines), représentée**
- ☐ **APEX*ULIS, représentée**
- ☐ **Association Franco-Polonaise, représentée**
- ☐ ATTAC NORD ESSONNE, excusée
- ☐ **AVAG (Association pour Vivre l'Auto-Gestion), pouvoir**
- ☐ CES (Citoyens Ecologistes et Solidaires), non représentée
- ☐ **CIFORDOM, représentée**
- ☐ **COEUR MISÉRICORDIEUX, représentée**
- ☐ **COLORES LATINOS, représentée**
- ☐ **COU BOXE (Club Omnisports des Ulis), pouvoir**
- ☐ **DU CŒUR ET DES MEUBLES, représentée**
- ☐ **ECOL'CITOYENNE, représentée**
- ☐ **HABITAT & TIC, représentée**
- ☐ IFCPA, absente
- ☐ **LES 12 GRAINES DES BERGÈRES, représentée**
- ☐ **PFDUA (Protection Féline des Ulis et Alentours), représentée**
- ☐ **UAU (Union des Associations des Ulis), pouvoir**

- L'assemblée générale prend acte que les 2 élus de droit de la Ville des Ulis, COULIBALY Hawa et CHARRON Etienne sont excusés.

MISSION : APOGÉ se donne pour mission de remotiver l'ensemble des associations mais sans toutefois trop solliciter les personnes mandatées pour siéger au conseil d'administration.

1- Demandes à l'assemblée générale

1.1- Pour donner mandat aux membres du futur Bureau d'APOGÉ afin d'élaborer une nouvelle convention avec la municipalité et effectuer les différentes démarches nécessaires.

1.2- Pour valider le transfert de son compte bancaire :

En raison des difficultés rencontrées lors des tentatives de relations avec la banque (gestion des comptes associatifs transférée à Paris), il a été décidé la clôture du compte de la Caisse d'épargne et l'ouverture d'un compte auprès du CIC (succursale des Ulis), les frais de gestion proposés par le CIC des Ulis étant très avantageux.

Ces deux points sont approuvés à l'unanimité par le vote de l'assemblée à main levée.

Jack MIGNON, président sortant et Christine BULETÉ, trésorière sortante, sont chargés des formalités.

2- Montant de la cotisation 2024

Le CA actuellement en poste propose (en tenant compte des avis des nouveaux candidats au CA) de faire de l'année 2024 une année « 0 » et de n'exiger aucun versement de cotisation pour cette période. La nouvelle équipe étudiera de nouvelles propositions ultérieurement concernant ce point lors de ses prochaines réunions.

Approbation à l'unanimité de l'assemblée par vote à main levée.

3- Présentation des nouvelles orientations pour APOGÉ et débat

- Après quelques propositions faites par la mairie au CA actuellement en poste, l'association n'a pas reçu de nouvelles informations de sa part. Il est donc difficile de programmer les éléments d'un contrat d'objectifs sans connaître la volonté municipale et par ailleurs sans subvention (pour rappel, aucune subvention de fonctionnement allouée pour 2024).

Nous rappelons donc l'importance d'une réelle prise en compte des élus de l'association APOGÉ comme ceux-ci s'y sont engagés.

- La proposition que de « nouveaux candidats » adhèrent gratuitement est très discutable. Aucune obligation d'adhésion d'office pour les associations ulissiennes : une adhésion doit pouvoir se justifier par un engagement même symbolique et ne peut être décrétée de facto.

- Propositions faites par les membres actuellement en poste :

- Internet : le problème de connexion externe n'a pas été résolu. La Maison des Associations devrait « faire partie de la mairie ». Le manque de Wi-Fi a été très gênant pour la tenue de certaines formations. L'abonnement à une box semblerait être l'une des solutions. Sans l'accord de la Mairie et sans subvention, cela n'est pas possible.
- Redemander au Conseil Départemental de l'Essonne d'obtenir que des formations pour les associations aient lieu de nouveau aux Ulis, même en visio (d'où la nécessité d'avoir un bon équipement internet dans la salle de réunion).
- Création d'un site internet pour APOGÉ sur lequel chaque association pourrait avoir

une page dédiée ce qui permettrait la diffusion de vraies infos associatives. Cela aussi a un coût.

- Réexaminer les attributions de jours réservés à APOGÉ pour son prêt de la salle aux associations car actuellement nous constatons que des jours ont été supprimés sans concertation préalable.

- Cafés-rencontres et conférences pour promouvoir les associations membres pourraient être organisées.

Cela nécessiterait le réaménagement de la salle. Le changement de son mobilier est devenu indispensable, la table actuelle étant trop difficilement démontable. Sa structure figée limite le nombre de participants à une vingtaine.

L'association a un besoin urgent d'obtenir des éléments modulables permettant une configuration souple, plus conviviale pour ce type de rencontres. Elle pourrait accueillir ainsi un public plus nombreux avec la possibilité de créer des petits groupes selon les besoins des activités proposées (la salle étant accessible jusqu'à 70 personnes).

- Mutualisation des moyens matériels et des expériences.

- Accueil de formations informatiques, etc...

- Étudier la possibilité d'avoir accès à l'un des chalets installés par la municipalité au Parc Urbain.

4- Élection du nouveau CA

Comme convenu lors de l'assemblée générale du 1^{er} décembre 2023, les six membres du CA élus pour assurer la passation entre l'ancienne et la nouvelle équipe d'administrateurs démissionnent.

Se présentent pour le nouveau mandat :

BERTHELOT Pierrette, BOULET Stella, BULETÉ Christine, FLEURIEL Marie-Claude, GLORION Estelle, KOPERSKI Mariola, MADI Sandrine, MIGNON Jack, TAMA Aurélie.

À l'issue du vote à main levée de l'assemblée, ces 9 personnes sont déclarées élues au CA d'APOGÉ. Rappelons qu'en vertu de l'article 8-1 des statuts, ces « membres sont élus pour trois ans, renouvelables par tiers et sont rééligibles ».

Statutairement, ce nouveau CA intégrera également les deux élus de la municipalité des Ulis et sera donc composé de 11 membres.

Fait aux Ulis, le 01/06/2024

Le président de séance,
Jack Mignon
(Président sortant)



Le secrétaire de séance
Mariola KOPERSKI
(Vice-présidente sortante)

